

Sommaire

Droits et libertés – Les chiffres du jour – Vie syndicale
Compte-rendu du Comité Exécutif Fédéral du 25 février 2020
Tout est bon pour le patronat même le coronavirus
Tract : « Retraite on lâche rien »

(Page 1)
(Page 2)
(Page 3)
(Page 4)



L'actualité du



N° 376 du 5 mars 2020 des industries chimiques

RAPPEL URGENT

41^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL

30 Mars au 03 Avril
à LOUAN (77)

41^e CONGRÈS

LOUAN – 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

12/03-CPPNI NÉGOCE

12/03-CPPNI INDUSTRIE
PHARMA

16/03-CPPNI PLASTURGIE

17/03-CPPNI PLASTURGIE

18/03-CPPNI PÉTROLE

18/03-PARITAIRE PLÉNIÈRE
CHIMIE

18/03-CPPNI CAOUTCHOUC

Droits & libertés

Quand faut-il faire sa déclaration d'impôt ? Le calendrier vient d'être dévoilé par le ministère des Finances : la date limite de déclaration de revenus en ligne dépend de votre département de résidence.

Le ministère des Finances a annoncé le calendrier de la déclaration de revenus plus tôt que l'année passée. Comme précédemment, la date limite dépend de votre département de résidence.

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet et qui peuvent donc faire une déclara-

Déclaration de revenus 2019

tion papier, la date limite est le **14 mai 2020**. Si vous avez un accès internet, la déclaration se fait obligatoirement sur impots.gouv.fr : le serveur ouvrira le **8 avril 2020**.

Selon votre département de résidence, les dates limites de déclaration sont :

Départements de 01 à 19 ► **14 mai à minuit.**

Départements de 20 à 49 ► **19 mai à minuit.**

Départements de 50 à 95 et outre-mer
► **2 juin à minuit.**

**Financer une réforme progressiste de notre système
de retraite, c'est possible !**

5 % d'augmentation

du point d'indice
dans le public,
c'est 4 milliards d'euros
supplémentaires de
cotisations retraites par an

2,7 milliards d'euros/an,

c'est l'impact sur l'assurance
chômage des plus de
60 ans (chiffres UNEDIC)

Orga & Vie syndicale

A moins de 4 semaines de notre 41^{ème} Congrès fédéral, qui se tiendra à Louan du 30 mars au 3 avril, nous sommes en retard par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés en matière du nombre de syndicats et de délégués inscrits (à ce jour, 96 syndicats et 249 délégués).

Afin de permettre une bonne organisation de ce congrès, il est urgent que les syndicats s'inscrivent.

41^{ème} Congrès

POUR RAPPEL, les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet de la fédération : <https://www.fnic-cgt.fr/41eme-congres.html>

Vous trouverez aussi sur le site les documents préparatoires aux débats.

En cas de problème d'ordre financier ou d'organisation, ne pas hésiter à contacter la Fédération. contact@fnic-cgt.fr ou ☎ 01 84 21 33 00



FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Tél. 01.84.21.33.00 -

<http://www.fnic-cgt.fr> -

E-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 €

ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 1020 S 06566

Imprimé par nos soins

Compte rendu du CEF

Comité Exécutif Fédéral du 25/02/20

♦ Actualité internationale :

La Palestine continue d'être le théâtre sanglant de l'association des tyrans que sont Netanyahu et Trump voulant arriver à la destruction totale de ce pays. Sous une pseudo volonté de paix Trump et Netanyahu veulent l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, du Golan, de la vallée du Jourdain et de toutes les colonies israéliennes en Palestine occupée.

Le deuxième élément international est la guerre commerciale que se livrent les USA et la Chine qui taxent, contre-taxent et envoient des droits de douane, ce qui fait craindre une crise économique majeure.

A cette guerre commerciale, vient se greffer le coronavirus au-delà de la crise sanitaire et humanitaire qu'il engendre, avec plus de 75 200 malades et 2 212 personnes tuées dans le monde, c'est aussi l'arrêt de toute une économie dépendante de la Chine qui se fait jour.

♦ Actualité nationale :

Une véritable guerre sociale est en train de se propager en France où pas un seul pan de notre modèle social n'est épargné. Le patronat veut sa revanche sur 1936, sur 1945 et tous les autres conquits sociaux issus de la 2^{ème} guerre mondiale.

Il n'est pas utile de revenir sur les pertes déjà concédées avec Rebsamen, El Khomri et les ordonnances Macron, mais de se concentrer sur ce qui se passe et qui va continuer de s'amplifier si nous ne construisons pas le rapport de force à la hauteur de ces enjeux.

CELUI QUI NE CONNAIT PAS L'HISTOIRE EST CONDAMNÉ À LA REVIVRE.

Denis Kessler, ancien vice-président du Medef en 2007, a quelque peu modifié cette citation mais elle garde le même état d'esprit. **Et pour lui de conclure :** La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

♦ Orga/Renforcement :

LA SITUATION, AU 31 DÉCEMBRE 2019 : nous avons un retard de 751 FNI et 1 378 timbres avec une progression du nombre de timbres UFICT de plus 907 timbres, pour l'exercice 2018.

Concernant la syndicalisation ce sont 658 nouveaux syndiqués inscrits dans cogitiel et 40 bases nouvellement créées pour 2018.

Nous avons toujours à ce jour 10 syndicats qui n'ont rien payé pour 2018 malgré les multiples relances, qu'elles soient téléphonées ou par courriers.

♦ Formation syndicale :

Lors de notre 40^{ème} Congrès, nous nous sommes fixé comme objectif de développer la formation syndicale.

Nous avons organisé 13 journées d'étude et 21 sessions de formation sur le mandat.

Pour les journées d'étude et les formations syndicales, nous avons formé et réuni 928 camarades de 382 syndicats.

Nous devons continuer à développer notre activité de formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion.

Celles-ci constituent un enjeu politique majeur pour que la Fédération atteigne les objectifs qu'elle se fixe.

♦ 41^{ème} Congrès Fédéral :

A ce jour, **232 camarades de 89 syndicats sont inscrits** pour participer à notre 41^{ème} Congrès à Louan (77) du 30 mars au 3 avril. Nous sommes dans la dernière ligne droite pour impulser les inscriptions de nos syndicats afin qu'ils participent à notre Congrès.

Un point est fait sur les candidatures pour la prochaine direction fédérale.

Actualité sociale

Tout est bon pour le patronat, même le coronavirus !

Tout est bon, surtout pour spolier les salariés de leurs droits. C'est sans scrupules et sans honte que plusieurs entreprises ont imposé ou imposent encore à leurs salariés au retour de leurs vacances de prendre des congés sans solde si ceux-ci ont séjourné dans un pays à risque.

☞ **Depuis quand un employeur a la possibilité de décréter la mise en quarantaine d'un salarié ?**

☞ **Quelles connaissances et compétences médicales a-t-il ? D'où tiendrait-il cette autorité ?**

Non; il n'a pas encore ce droit et, pour une fois, le gouvernement a pris des dispositions, même si elles sont encore insuffisantes, qui octroient des droits au salarié qui serait confronté à des difficultés liées à l'exposition au coronavirus.

Le gouvernement ferait bien d'être un peu plus violent avec ce patronat voyou plutôt que de l'être avec les manifestants, les grévistes, les militants syndicaux qui, eux, ne commettent aucun délit, aucun crime lorsqu'ils défendent leurs droits et leurs acquis.

Utiliser de telles méthodes, sur de tels sujets, pour encore et toujours plus de profits, c'est de la délinquance et pas autre chose.

Il n'y a pas de doute, nous devons amplifier notre rapport de force, avec tous les salariés. Il nous faut des actions massives pour en finir avec ces gouvernements qui ne cessent de protéger et servir leurs amis les capitalistes, même lorsqu'il s'agit de voyous.

Un décret a été publié le 1^{er} février,

N° 2020-73 du 31 janvier 2020

Son contenu est explicite et clair : « Est accordé un congé maladie sans carence à tout salarié devant être mis en quarantaine même s'il n'est pas malade ainsi qu'aux parents des enfants concernés à hauteur de 20 jours sous réserve que le congé soit établi par un médecin de l'ARS. »

ARS= Agence Régionale de Santé, autrement dit, prescrit par un médecin hospitalier.



Retraite

On lâche **RIEN !**

« JAMAIS NOUS NE TOLÉRERONS QUE SOIT MIS EN PÉRIL UN SEUL DES AVANTAGES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. NOUS DÉFENDRONS À EN MOURIR ET AVEC LA DERNIÈRE ÉNERGIE CETTE LOI HUMAINE ET DE PROGRÈS ». AMBROISE CROIZAT EN 1950

Un cri pour que la Sécurité sociale ne soit pas une coquille vide livrée au privé, mais reste ce qu'il a toujours voulu qu'elle soit : un lieu de solidarité, un rempart contre le rejet, la souffrance et l'exclusion.

Depuis 70 ans, c'est grâce à cette Sécurité sociale, à la mise en place de la retraite par répartition à prestations définies (on sait combien on va toucher jusqu'à la mort), avec un départ à 60 ans, que les conditions de vie des français se sont améliorées.

Si l'espérance de vie est passée de 69,2 années pour les femmes et 63,4 années pour les hommes, dans les années 50, à 79,8 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes aujourd'hui, c'est grâce à notre système social qui a permis de mieux se soigner et de partir plus tôt en retraite.

Notre responsabilité aujourd'hui est de garantir que ce précieux héritage reste intact.

Comme le disait Ambroise Croizat : « Nous devons donc le défendre avec toute notre énergie. »

Il est donc temps de se remobiliser pour repartir à la bataille contre la réforme du gouvernement MACRON, qui justement veut faire disparaître ce formidable outil qu'est notre Sécurité sociale et plus particulièrement notre système de retraite.

☞ *Allons-nous accepter que nos pensions baissent de 20, 30 ou 40 % ?*

☞ *Si nos patrons demain nous annonçaient ce même niveau de baisse, mais sur nos salaires cette fois-ci, quelle réaction aurions-nous ?*

Les pensions de retraite sont le salaire nous permettant de finir notre vie dignement. Nous devons les défendre et les faire évoluer dans le bon sens. Elles ne doivent pas subir les aléas de la Bourse. Elles ne doivent pas nous obliger à travailler jusqu'à la mort ou à finir dans la rue.

⇒ **Dès maintenant, partout dans nos entreprises, ENGAGEONS LES DÉBATS POUR DE NOUVELLES MOBILISATIONS AMENANT À UN BLO-CAGE COMPLET DE L'ÉCONOMIE, seul moyen de faire plier le gouvernement des patrons.**

⇒ **Dès maintenant PRÉPARONS-NOUS À UNE NOUVELLE OFFENSIVE, AMPLIFIONS LES LUTTES, DIFFUSONS LES PROPOSITIONS CGT pour améliorer notre système de retraite actuel.**

**PRÉPARONS DÈS MAINTENANT
LE 31 MARS,
DATE DE LA PROCHAINE JOURNÉE
DE MOBILISATION NATIONALE
INTERPROFESSIONNELLE.**

A partir de cette date, tout devra être mis en œuvre pour que les grèves reconductibles se multiplient dans le pays et que les salariés prennent en main leur avenir et celui de leurs enfants.